

Compte-rendu du conseil d'école du 06/11/18

Ouverture de séance : 18h15

Etes-vous d'accord pour que les Conseils d'école de Varreddes et Marcilly se réunissent en une seule session ? Réponse positive.

Tour de table :

Parents : Mmes Caugant, Parizel, Garriaux, Jacquet, Colson et David

Parent suppléant (sans droit de vote ni de parole) : Mme Roux

Mairies : Mme Daoust, Mme Duchesne

Enseignants : Mmes Derbois, Maillard, Planelles, Roussel et Huguenot
M. Delattre

Secrétaire de séance : Mme Roussel

Le conseil d'école est un moment de consultation, de collaboration active entre les partenaires.

Composition du Conseil d'école

IEN: M.Pinard, Inspecteur de l'éducation Nationale

Les enseignants, dont le directeur qui préside le CE

Les représentants de parents élus en nombre égal au nombre de classes

Les maires

Le conseiller municipal chargé des affaires scolaires

Le réseau d'aide aux élèves

Le DDEN, délégué départemental de l'éducation nationale

Peuvent être invitées toutes les personnes susceptibles d'apporter des informations sur un point particulier de l'ordre du jour.

Attributions du conseil d'école sur proposition du directeur de l'école :

1. **Vote** le règlement intérieur de l'école. *C'est le seul point pour lequel le Conseil d'école peut émettre un vote.*
2. Établit le projet d'organisation de la semaine scolaire. **Il donne son avis** sur les horaires fixés par le règlement départemental ou les modifications proposées dans le cadre du projet d'école, **notamment, désormais pour l'organisation des Activités Pédagogiques Complémentaires.** *C'est le moment pour les parents d'émettre un avis sur la pertinence des créneaux retenus par les maîtres pour l'organisation de ce dispositif.*
3. **Il est consulté.** Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, **donne tout avis et présente toutes suggestions** sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :
 - * les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ; Les actions particulières qui sont entreprises, pour permettre une meilleure utilisation des moyens alloués à l'école et une bonne adaptation à l'environnement. L'organisation des classes de découverte, les projets d'action éducative.
 - * l'utilisation des moyens alloués à l'école ; Les conditions de fonctionnement matériel et financier de l'école.

- * les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
- * les activités périscolaires ; L'organisation des garderies (lorsqu'elles sont financées par la commune ou par une association Loi 1901).
- * la restauration scolaire ;
- * l'hygiène scolaire ;
- * la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.

Le conseil d'école donne tout avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école; il ne peut en aucun cas imposer un fonctionnement.

4. **Statue** (*décider, régler avec autorité*) sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école. En fonction de ces éléments, le conseil **adopte** le projet d'école.

5. **Il donne son accord** pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article 26 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée susvisée.

6. **Il est consulté par le maire** sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article 25 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée susvisée.

7. **Il reçoit une information** sur :

- * La composition des classes.
- * Les principes de choix des manuels scolaires ou de matériels pédagogiques.
- * Les conditions dans lesquelles les professeurs des écoles organisent les réunions, les rencontres entre parents et enseignants.
- * L'organisation des aides spécialisées.

Le conseil d'école n'a aucun pouvoir de décision : c'est un organisme consultatif.

Fonctionnement du conseil d'école :

Le directeur arrête l'ordre du jour selon les propositions qui lui sont adressées par les membres du conseil. Il adresse les convocations et l'ordre du jour .

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours qui suivent la proclamation des résultats aux élections des représentants des parents d'élèves. Si toutes les désignations n'ont pas lieu en raison de l'insuffisance de candidats, il est procédé dans un délai de dix jours à un tirage au sort parmi des parents volontaires.

Le maire ou la moitié au moins des membres du conseil peuvent en demander une réunion à titre extraordinaire.

Les réunions ont lieu en dehors des heures de classe, pour une durée globale annuelle de six heures prises sur les 108 heures hors du temps de présence devant les élèves.

Au cours de ces réunions, en dehors de l'ordre du jour, peuvent être explicitées les conditions de fonctionnement de l'école et fixées les dates de rencontres entre parents et enseignants.

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est rédigé et signé par son président et contresigné par le secrétaire de séance. Ce procès-verbal est consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires en sont adressés à l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription et un au maire. Un exemplaire en est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

En fin d'année scolaire, le directeur établit un bilan sur toutes les questions abordées au cours de l'année, notamment à propos de la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis que le conseil a formulés.

Résultats des élections

Varredes : 219 électeurs
votants : 132
suffrages exprimés: 121 votes
blancs ou nuls : 11
soit : 60,27%
l'an dernier : 56,6%

Marcilly : 48 électeurs
votants : 27
exprimés : 22 votes
blancs ou nuls : 5
soit : 56,25%
l'an dernier: 53,07%

Dates des prochains CE

25 février 2020 à 18h15
16 juin 2020 à 18h15

Règlement intérieur départemental :

Le règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques est élaboré par le directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen), agissant sur délégation du recteur d'académie.

Le règlement intérieur d'une école définit **les droits et les devoirs de chacun des membres de la communauté éducative** :

- enseignants et personnels
- parents et élèves
- partenaires et intervenants extérieurs

Le règlement intérieur est **élaboré par le directeur d'école**, conformément au règlement type départemental. Il est examiné puis **validé lors du conseil d'école**.

Il ne sera pas remis aux familles mais consultable sur le site internet de la mairie de Varredes et les familles devront signer une attestation de prise de connaissance de celui-ci.

Il comporte :

- Les horaires d'école
- le protocole de gestion des situations exceptionnelles de Marcilly mis à jour
- les règles propres aux écoles : réglementation sur les goûters, les récréations, les interdictions (les chaussures à talons, les tongs et claquettes, les t-shirts trop courts, les boucles d'oreilles pendantes et le maquillage).

Horaires de bus

Varredes	8h15		13h20	
Marcilly	8h30	11h35	13h40	16h45
Varredes	8h45	11h50	13h55	17h
Marcilly		12h10		17h20

Y-a-t-il des choses à y ajouter ?
Non, le règlement est adopté à l'unanimité.

Sécurité : PPMS

Mme Derbois rappelle que le plan vigipirate renforcé est toujours activé et qu'il nous est demandé une grande vigilance (entrée des parents contrôlée, éviter les sorties sur Paris, interdiction de prendre les transports en commun, prévenir en cas d'un véhicule stationné longtemps...)

2 exercices incendie, 1 exercice attentat intrusion, un exercice PPMS risque majeur et un dernier au choix.

Un protocole est établi dans l'établissement afin de mettre en sécurité les élèves en cas d'intrusion, d'attentat, ou d'accident majeur.

-Présentation du document sur les bons réflexes en cas d'accident majeur.
Il a été remis aux familles le 04 novembre.

L'exercice attentat/intrusion a eu lieu le 11 octobre à Varreddes et le 14 octobre à Marcilly. Un scénario nous avait été fourni : des hommes suspects armés entraient dans la cour et se dirigeaient vers la salle des maîtres. Le choix s'est porté sur un confinement des élèves. Un groupe d'adultes a été constitué pour observer (parents, mairies et agents de police). Tout s'est bien déroulé, et un bilan a été dressé sur des améliorations possibles (cacher la visibilité de certaines portes vitrées et fermer à clé les portes de communication interne entre classes dans le vieux bâtiment).

Sécurité :

A Varreddes le 1er exercice incendie a eu lieu le 21 septembre 2019.

L'exercice a duré 1 min 38, tout s'est bien passé.

A Marcilly : le 1er exercice incendie a eu lieu le 03 octobre 2019. Le temps d'évacuation des locaux était de 28s.

Année en cours :

_.Rentrée en musique sur directive ministérielle.

Effectifs et personnels

23 CP

37 CE1

39 CE2

26 CM1

29 CM2

total: 161 contre 154 l'an dernier

Répartition

Mme Maillard 23 CP

Mme Derbois 26 CE1

Mme Roussel 26 CE2

Mme Huguenot 11 CE1 + 13 CE2

Mme Planelles 26 CM1

M. Delattre 29 CM2

Melle Bergeron assure le ¼ temps de direction de Mme Derbois le jeudi.

Evaluations nationales :

En septembre, pour les CP et CE1, remontée des réponses des élèves sur une application informatique.

Communication des fiches individuelles par l'éducation nationale en octobre ou novembre.

En CP : -français : les items moins bien réussis sont : reconnaître des lettres

-mathématiques : les items moins bien réussis sont : associer un nombre à une position et résoudre des problèmes.

En CE1 : Les résultats sont moins bons qu'en CP.

-français : les items moins bien réussis sont : lire à voix haute et écrire des mots dictés.
-mathématiques : les items moins bien réussis sont:écrire des nombres entiers, associer un nombre à une position et résoudre des problèmes.

Remise des livrets de compétences

2 fois dans l'année : début février et fin juin,

Livret Scolaire Unique est activé. Les livrets scolaires seront normalement consultables en ligne pour les familles via un portail dédié: Educonnect.

Piscine

La politique départementale met l'accent sur les classes de CE2 et CM2. En CM2, les élèves passent un test ASSN assez difficile (partie pratique et partie théorique). Tous les élèves de CM2 se rendront donc à la piscine Tauziet à Meaux, 16 séances, tous les jeudis matin du 03/02/2020 au 19/06/2020 et les CE2 durant 8 séances puis les élèves de la classe de CE1/CE2 8 séances.

Effectif total : $26 + 29 = 55$ + 2 enseignants + 1 AVS + 1 accompagnateur = 59

Les créneaux dans l'eau seront les jeudis de 10h20 à 11h. Départ des élèves de l'école à 9h30 et retour à 11h30.

Financement pour l'école de Varreddes : la piscine est financée par la CAPM mais le bus est à la charge du RPI.

Marcilly : Les CM1 iront à la piscine d'Ocquerre du 27/04/20 au 22/06/20. Les créneaux dans l'eau seront les lundis matin.

Le financement est intégralement supporté par les pays de l'Ourcq.

Projet d'école :

3 axes ont été définis : -agir sur le climat scolaire

-les mathématiques par la manipulation

-Nature et éco-citoyenneté

Cette année l'école accentue le travail autour « des plantations et de la pollinisation », ainsi que la « robotique » pour les CM2.

Projets

- 30 septembre 2019 : nettoignons la nature
- 14 octobre : CP et CE1 : Ateliers au Musée de Seine et Marne : fabrication de jus de pommes et jardinage
- 17 octobre : CM1 : Cross à Ocquerre
- 18 octobre : venue d'un apiculteur
- 05 novembre: photos de classe (Varreddes)
- 11 novembre : commémoration du 11 novembre à Varreddes et à Marcilly
- 22 novembre: intervention de l'association France nature environnement pour les CE1/CE2, CE2 et CM1/CM2 autour du recyclage des déchets
- 25 novembre et 20 janvier: BPDJ (brigade de prévention de délinquance juvénile) pour les CM2 et les CE2
- Jeudi 19 décembre : chorale et marché gourmand des élèves de Varreddes et Marcilly
- 20 décembre: sortie théâtre pour les CM1 et les CM2
- courant décembre: rencontre acrosport pour les CM1
- Week-end du 7/8 décembre: Défi Perplexus
- 24 février : conférence spectacle de Planètes mômes
- février : rencontre lutte (élèves de Varreddes)

- 16-21 mars : semaine du jardinage pour certaines classes
 - 4 avril: finale départementale « Champions de lecture »
 - 27 Avril : 2e venue de l'apiculteur
 - Du 11 au 15 mai 2020 : semaine consacrée à l'eau pour les CP et CE1
 - Mai : Olympiades (ensemble des élèves élémentaires du RPI)
- classe robotique CM2 : en projet
 - Chorale EMC : tous les vendredis.

Comptes USEP :

Coop générale de Varreddes: 2087,14 €

Coop de Marcilly: 2050 €

L'amicale des parents n'a pas fait de dons aux écoles cette année.
Une vente de chocolats est organisée pour Noël.

Les cahiers de comptes (coopérative générale et classes) sont à la disposition des parents concernés.

Bureau de la coopérative de Varreddes:
Présidente : Mme Maillard, enseignante
Secrétaire : Mme Derbois, enseignante
Trésorier : M. Delattre, enseignant

Bureau de la coopérative de Marcilly:
Présidente: Mme Planelles
Trésorière: Mme Planelles
Secrétaire: Mme Planelles
L'école de Marcilly est affiliée à l'OCCE

Décloisonnements et échanges de service

Pour l'instant, il n'y a pas de décroisonnement régulier envisagé pour la classe de Marcilly.

Enfants en difficultés

Mme Benesby: psychologue scolaire, téléphone 01 64 33 45 65

M. Heddad: maitre E, enseignant traitant de la difficulté scolaire, intervient à partir depuis la rentrée en CE1 tous les vendredis matin (groupe de lecture).

Pour toute la circonscription, il y a une référente en troubles du comportement (ERDC), Mme Villiot.

APC et PPRE

Activités pédagogiques complémentaires : L'équipe pédagogique a fait le choix de travailler sous forme de projet et/ou soutien. L'APC est proposée aux enfants de l'école. Les parents acceptent ou non la présence de leur enfant.

Mme Maillard : lundi/jeudi de 11h50 à 12h35 : soutien/projet codage

Mme Bergeron : jeudi de 11h50 à 12h30 : soutien

Mme Huguenot: lundi et jeudi de 11h50 à 12h35 : soutien lecture/écriture

M. Delattre : mardi et vendredi de 11h50 à 12h30 et vendredi de 17h à 17h40: soutien et lecture fluence

Mme Roussel: lundi et jeudi de 11h50 à 12h35: soutien maths/ lecture/orthographe

Mme Planelles: lundi de 16h40 à 17h30 (à Marcilly) et mardi de 17h à 17h40 (à Varreddes)

Les activités sont proposées aux familles qui sont libres d'accepter ou non.

Mme Derbois en est exempte, Mme Bergeron le fera pour un quart de son temps.

PPRE: programme personnalisé de réussite éducative

Il a une triple vocation :

Aider avant l'apprentissage pour anticiper l'échec éventuel,

Aider pendant l'apprentissage en proposant des outils,

Aider après l'apprentissage en décomposant les difficultés de l'apprentissage

C'est un outil permettant à l'enfant d'améliorer ses compétences sur une notion extrêmement ciblée. La mise en place se fait sur le temps de classe.

Le PPRE passerelle est mis en place pour les élèves de CM2 entrant au collège.

Effectifs prévisionnels rentrée 2020

Effectifs prévisionnels pour la rentrée 2020/2021 : $(-29 \text{ (CM2)} + 29 \text{ (GS)}) = 161$ élèves, soit une moyenne de 26,8 élèves par classe.

Remerciements à :

À tous les parents de bonne volonté qui nous aident à encadrer les différentes sorties et manifestations.

Au RPI pour les budgets annuels ainsi que pour le nouveau banc de la cour et la photocopieuse.

Aux agents communaux pour l'efficacité de leur travail.

Liaison Mairies

Varredes

-Budget classe robotique : une demande sera déposée en mairie.

-Budget bus pour juin 2020 : liaison CM2/6^{ème}.

Compte rendu de la commission scolaire du 17/10/19 :

-L'équipe pédagogique s'interroge sur l'installation des TNI fixes qui était prévue dans deux classes pour la rentrée septembre 2018. : le budget a été alloué, il ne reste qu'à trouver un prestataire pour le choix du modèle et l'installation.

-Serait-il possible d'installer dans le parc une Ruche à livres ? Oui, sur l'espace vert devant la salle polyvalente, rue de l'Ourcq.

-La sonnette rue de l'Ourcq ne fonctionne pas. La sonnette ruelle Jean Piettre n'est pas audible dans les classes, peut-on la déplacer et qu'elle soit aussi audible dans l'ancien bâtiment ?

Serait-il possible de mettre un interphone car la directrice doit quitter sa classe de nombreuses fois pour aller ouvrir la porte? A réfléchir

Peinture des poubelles et bancs ? Les travaux vont avoir lieu.

Dans la classe de Mme Roussel et M. Delattre problème d'ouverture de la porte de secours par l'extérieur.

Marcilly :

-Précisions sur le règlement intérieur du bus

-Imprimante couleur à changer

Liaison Parents /école

-Educonnect: réponse donnée durant le conseil .

-Changement d'horaires: il s'agirait de réduire la pause méridienne afin de terminer plus tôt. La réflexion est engagée, à suivre.

-Enquête ELCO (enseignement des langues étrangères): l'école n'a eu aucun retour suite aux remontées des familles donc pas de mise en place pour cette année.

-Etude: le projet n'est pas abandonné mais se pose un problème de locaux.

Le PV du conseil d'école : Une mise en ligne sur le site de la mairie est prévue.

La séance est levée à 19h30.

Directrice :

Secrétaire :

Mme Derbois

Mme Roussel